



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ÉLEVAGE

PROJET DE DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE COMMERCIALE EN GUINÉE (PDACG)

Financement Banque Mondiale : Crédit N° 6771– GN / Don N° D713 – GN

N° AP/001/ MAGEL/PDACG/ Mai 2023

DOSSIER D'APPEL A PROJETS PDACG

Mai 2023

I. PRESENTATION DU PDACG

La République de Guinée a reçu un financement de la Banque mondiale pour couvrir les coûts du Projet de Développement de l'Agriculture Commerciale en Guinée (PDACG) et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce don/crédit pour effectuer des paiements au titre de la sous composante 2.2 (financement de l'investissement privé pour des chaînes d'approvisionnement inclusives). Ce financement se fera à travers un mécanisme de Subventions de Fonds de Contrepartie du Projet (FSCP).

Le FSCP contribue à mettre en place des conditions favorables pour le développement de l'agrobusiness en Guinée. Il a pour objectif d'aider les investisseurs privés, dans les chaînes de valeur des filières prioritaires ciblées par le PDACG, à améliorer leur accès aux investissements à travers trois (3) Guichets de cofinancement à savoir :

- Guichet A (Grand) : Investissement de plus de 1 million de dollars US
- Guichet B (Moyen) : Investissement > 100 000 USD à 1 million USD
- Guichet C (Petit) : Investissement de 10 000 \$US à 100 000 \$US

A ce titre, l'Unité de Coordination et d'Exécution du Projet (UCEP), lance un appel à projets.

II. Priorités de financement de l'appel à projets

2.1 Domaines d'intervention cibles

- Chaînes de valeur agricoles prioritaires du projet (fonio, fruits, volaille/viande, anacarde) bénéficieront de 80% des sous projets soutenus. Cependant, une opportunité sera donnée de soutenir des investissements privés prometteurs dans toute chaîne de valeur agricole et toute région du pays, en fonction des perspectives de marché spécifiques de l'investissement, du profil de l'investisseur, de l'impact économique et social attendu sur l'économie locale et de la contribution à la réalisation de l'objectif du projet (20% sous projets);
- Production, transformation et commercialisation ;
- Infrastructures et équipements (production, transformation, transport) , etc.
- Vente/fourniture d'intrants ;
- Conditionnement et emballage ;
- Prestation de services ;
- Activités orientées vers le marché pour le maillage de l'acheteur au vendeur ;
- Technologie innovante et solution numérique (solaire et autres ressources renouvelables, digitalisation, etc.) ;
- Production de semence de haut rendement.

2.2 Activités cibles des sous projets

Les activités soutenues dans le cadre du présent appel à projets se présentent dans le tableau 1 comme ci-après :

Guichets de financement	Détails des activités soutenues
Guichet A. Grand investissement (au-dessus de	Assistance technique pour : <ol style="list-style-type: none">1. Structurer les sous-projets en plans d'affaires bancables/viables pour faciliter le financement des institutions financières ;2. Faciliter l'accès aux avantages du code des investissements ;

1 million de dollars US)	<ol style="list-style-type: none"> 3. Soutenir les études de marché et les analyses de marché et le développement de produits, y compris les expéditions d'essai vers les marchés prometteurs, l'image de marque et les campagnes publicitaires et autres campagnes promotionnelles ; 4. Faciliter la mise en œuvre des approches d'atténuation et d'adaptation au changement climatique ; 5. Aider à identifier les sites, les équipements et les meilleures pratiques en matière de production agro-alimentaire ; 6. Gestion de la sécurité sanitaire des aliments, y compris la mise en place de systèmes HACCP (Analyse des risques et point de contrôle critique) et l'aide à l'obtention de la certification pour leurs produits ainsi que les normes appliquées en termes d'approvisionnement alimentaire par les entreprises minières localement installées ; 7. Développer des partenariats commerciaux avec les agriculteurs/petits exploitants, y compris la formation aux pratiques intelligentes face au climat ; 8. Permettre le financement d'infrastructures sous forme de Partenariat Public Privé (port, laboratoires, incubateurs, énergie renouvelable) et équipement de production à très fort potentiel écologique, innovant et au profit de l'ensemble du secteur ; 9. Réaliser des investissements initiaux nécessaires à la réalisation des pilotes et essais.
Guichet B. Moyen investissement (> 100 000 USD à 1 million USD)	<ol style="list-style-type: none"> 1. Structurer les sous-projets en plans d'affaires bancables/viables pour faciliter le financement des institutions financières ; 2. Faciliter l'accès aux avantages du code des investissements. 3. Améliorer l'analyse du marché et le développement de produits, y compris les expéditions de test vers les marchés prometteurs, l'image de marque et les campagnes publicitaires et autres campagnes promotionnelles ; 4. Faciliter la mise en œuvre des approches d'atténuation et d'adaptation au changement climatique ; 5. Améliorer leur capacité dans les systèmes financiers et comptables, 6. Sélection des sites, des équipements, des procédés agricoles/industriels et des bonnes pratiques industrielles/agricoles ; 7. Gérer la sécurité sanitaire des aliments, y compris la mise en place de systèmes HACCP et l'aide à l'obtention de la certification pour leurs produits ainsi que les normes appliquées en termes d'approvisionnement alimentaire par les entreprises minières localement installées ; 8. Développer des partenariats commerciaux avec les agriculteurs pour assurer le conseil, le suivi, etc. 9. Réaliser des essais de marché ; 10. Investissements (constructions, équipements, installations, etc.) : Production, transformation et commercialisation, production d'aliments pour animaux, centres de conditionnement, 11. Aide à la certification, essais à l'export, etc.
Guichet C. Petit investissement (de 10 000 \$US à 100 000 \$US)	<p>Services de conseil pour une meilleure compréhension des risques climatiques, des mesures d'adaptation disponibles (par exemple, l'utilisation de technologies et de pratiques agricoles intelligentes) et des possibilités d'atténuation (par exemple, des systèmes d'irrigation efficaces sur le plan énergétique, des systèmes de chauffage solaire de l'eau, des matériaux et une conception résistants au climat).</p> <p>Fourniture de services, d'intrants et d'équipements, Infrastructures et équipements pour la transformation à petite échelle ; production de semences et pépinières ; irrigation goutte à goutte à petite échelle ; applications agricoles numériques, etc.</p> <p>Les propositions du guichet C pourraient aussi être : (1) des sous-projets d'investissement plus vastes soumis par des structures agroalimentaires ;</p>

	<p>(2) des sous-projets dans le secteur agricole proposés par des sociétés minières, y compris ceux soutenus par le service conseil Mine de la SFI, pour un cofinancement dans le cadre de leur soutien à la mise en œuvre de plans de développement locaux ; et</p> <p>(3) des sous-projets qui ont été soumis par des investisseurs et des associations de producteurs et qui pourraient contribuer à la mise en œuvre de plans d'investissement pour les chaînes de valeur prioritaires.</p>
--	---

2.3 Les activités non éligibles à l'appel à projets

Sont exclues du présent appel à projet :

- . Les activités ou travaux à haute technicité nécessitant une assistance technique extérieure permanente ;
- . Les initiatives déjà proposées à d'autres sources de financement ou déjà inscrites dans des programmes de développement publics nationaux ou régionaux ;
- . Des investissements pouvant être offerts par le secteur privé à des conditions plus avantageuses.

Cependant, il est nécessaire de préciser que les investissements dans les périmètres irrigués utilisant l'eau des voies navigables internationales se limitent à la réhabilitation et aux améliorations mineures des périmètres existants.

2.3 Les modalités de financement suivants les guichets

Le tableau 2 ci-dessous détaille par guichet, les modalités de financement des sous projets.

Guichets de financement	Le ratio de couverture
Guichet A. Grand investissement (au-dessus de 1 million de dollars US)	Subvention maximale de 60 % du coût total de l'assistance technique pour les sous-projets supérieurs à 5 millions de dollars US et de 70 % pour les sous-projets de 1 à 5 millions de dollars US, dans la limite de 500 000 USD.
Guichet B. Moyen investissement (> 100 000 USD à 1 million USD)	<ul style="list-style-type: none"> • Subvention maximale de 75 % du coût total de l'assistance technique pour les sous-projets dans la limite de 150 000 USD • Subvention maximale de 50% du coût de l'investissement du sous-projet dans la limite de 300 000 USD
Guichet C. Petit investissement (de 10 000 \$US à 100 000 \$US)	<ul style="list-style-type: none"> • Octroi de 100% du coût total de l'assistance technique pour les activités de préparation et de mise en œuvre du sous-projet d'investissement • Subvention maximale de 60% du coût du sous-projet d'investissement. <p>* Pour les femmes et les jeunes, subvention maximale de 90 % du coût du sous-projet d'investissement.</p>

III. CRITERES D'ELIGIBILITE

3.1. Les critères de choix des bénéficiaires

Seront éligibles au FSCP, tout sous-projet présenté par un :

- . Porteur de projets créateurs de valeur ajoutée locale (emplois jeunes femmes /contenu local)
- . vendeur local
- . jeune et femme considéré comme constituant un groupe vulnérable
- . investisseur privé

- . producteur
- . éleveur
- . exportateur
- . producteurs/exportateurs
- . collecteur
- . agro –industriel
- . transformateur
- . Start up (sur la base du parcours professionnel du promoteur, projet innovant, projet à fort impact, etc.)

Individuellement ou Organisés en :

- . Micro Petite et Moyenne Entreprise (MPME),
- . associations, coopératives, unions, groupements ou GIE
- . associations et organisations professionnelles
- . structure légalement constituée

Remplissant les critères d'éligibilité ci-dessous :

- (i) Être un promoteur d'un sous-projet associé aux chaînes de valeurs agricoles cibles du Projet (80% des sous projets). Cependant, une opportunité sera donnée de soutenir des investissements privés prometteurs dans toute chaîne de valeur agricole et toute région du pays, en fonction des perspectives de marché spécifiques de l'investissement, du profil de l'investisseur, de l'impact économique et social attendu sur l'économie locale et de la contribution à la réalisation de l'Objectif du projet (20% sous projets);
- (ii) Justifier une existence d'au moins trois (3) ans d'activités dans les chaînes de valeurs pour les guichets A et B ;
- (iii) Justifier une existence d'au moins deux (2) ans d'activités dans les chaînes de valeurs pour le guichet C ;
- (iv) Être légalement autorisé à faire des affaires en Guinée en vertu des lois en vigueur du pays ;
- (v) Être une organisation solide et formelle avec des états financiers certifiés par un professionnel inscrit à un ordre des experts-comptables qui permettent de prouver qu'elles sont solvables et qu'elles contribuent déjà au développement local, pour les guichets A et B ;
- (vi) Démontrer sa compétence dans la durée, pour le guichet A.
- (vii) Le bénéficiaire justifie d'un acte de sécurisation foncière
- (viii) Être légalement constitué et reconnu (joindre agrément, autorisation d'exercice)

NB : Les structures légalement constituées de démarrage, pour le guichet C, peuvent être issues d'un centre d'incubation ou avoir bénéficié d'un programme de développement soutenu par le Gouvernement, le groupe de la BM ou tout autre partenaire technique et financier reconnu en Guinée.

En outre, le promoteur de sous-projet éligible doit aussi déclarer qu'il ne se trouve dans aucune des situations mentionnées ci-dessous :

- (i) N'est pas directement ou indirectement lié au Gouvernement par (un contrat de travail, un contrat de fournitures de services, ne pas avoir de membre de famille proche dans le gouvernement...) ou politiquement exposé ;
- (ii) N'est impliqué ou engagé dans aucune des activités illicites, fraudes, corruption et toutes autres activités figurant sur la liste d'exclusion du Groupe de la Banque Mondiale ;
- (iii) Les activités de son sous-projet sont conformes aux prescriptions de la Banque mondiale et aux exigences environnementale et sociale applicables en Guinée ;

- (iv) N'est pas bénéficiaire de dons ou de financement d'autres projets et programmes identiques aux activités du sous-projet soumis.

Cette déclaration doit être complétée et signée par le promoteur pour revêtir le caractère solennel de la déclaration ; sinon, elle devient nulle et sans effet (voir annexe 4)

IV. PRESENTATION DE LA DEMANDE DE FINANCEMENT ET PROCEDURES DE FINANCEMENT

4.1 Publication et lancement des appels à projets

Le présent appel à projets est publié sur le site Web du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage (MAGEL), de l'APIP, de la chambre d'agriculture, la chambre des mines, dans le Journal des Appels d'Offres (JAO), des journaux de grande diffusion.

L'Avis d'appel à projets sera également affiché dans les mairies des communes, des préfectures, et des gouvernorats et des directions préfectorales de l'agriculture et de l'élevage. Des diffusions via les radios rurales et communautaires seront faites.

4.2 Information et sensibilisation

L'Unité de Coordination et d'Exécution du Projet et la Firme Agrobusiness avec l'appui de l'Agence pour la Promotion des Investissements Privés organiseront des activités d'information et de sensibilisation des soumissionnaires potentiels à l'appel à projet. Ces sessions se dérouleront en collaboration avec les autorités administratives, les services techniques déconcentrées, les autorités locales, les organisations locales (interprofessions, organisations faitières, relais locaux, les services locaux d'appui aux entreprises).

A la suite des activités de sensibilisation, des sessions d'orientation au niveau local seront organisées au profit des soumissionnaires potentiels qui pourront recevoir une assistance pour la préparation et la soumission de leurs dossiers de sous-projets.

Dans les détails, la stratégie d'information, de sensibilisation et d'orientation des soumissionnaires potentiels au présent appel à projets sera basé sur :

- Des ateliers et des rencontres avec les potentiels soumissionnaires. Ils visent à communiquer de manière plus directe avec les acteurs concernés par les filières prioritaires du projet. Ces cadres d'échanges sont adaptés pour permettre le partage et l'appropriation du présent appel à projets par les organisations rencontrées. Au total, quatre ateliers seront successivement organisés dans les zones projet (Conakry, Kindia, Boké, Kamsar).

L'approche méthodologique à utiliser lors de ces ateliers et de ces rencontres sera participative, itérative et basée sur les techniques d'animation tels que les présentations sur Power Point, suivies des questions et débats ainsi que du partage du canevas à remplir pour la soumission des sous projets.

- Mise en place d'un mécanisme d'orientation des potentiels candidats. Dans les zones d'intervention du projet, l'APIP viendra en appui à la Firme, à travers ses antennes régionales. Ces dernières seront renforcées pour l'orientation en temps réel des potentiels soumissionnaires. Ainsi, une série d'actions de renforcement des capacités sera organisée par la Firme au profit des agents des antennes de l'APIP, des relais communautaires mobilisés par la firme d'assistance technique. Ces équipes interviendront dans les zones du projet pour effectuer les campagnes de sensibilisation de proximité.

Des supports médiatiques adaptés seront utilisés. Il s'agit de :

- La télévision pour des reportages des ateliers d'information, interviews acteurs clefs, spots.
- La radio (spot, passages émissions, reportages)
- Les affichages panneaux publicitaires dans toutes les zones du projet Publicité en ligne : réseaux sociaux, bannières publicitaires Publicité SMS : via les réseaux mobiles

Publics Cibles des actions d'information, de sensibilisation et d'orientation :

- Autorités administratives (Gouverneurs, Préfets, sous-préfets) et locales (maires de commune) ;
- Services techniques (Agriculture et élevage, commerce, ...)
- Organisations socioprofessionnelles et leurs faîtières (unions et fédérations) des filières cibles, les interprofessions, chambres consulaires ;
- Acteurs privés (production, transformation, commercialisation) intervenant dans les chaînes de valeur ciblées ;
- Services d'appuis aux entreprises (nationaux et locaux)
- Communautés locales

4.3 Retrait et remise du dossier d'Appel à projets

4.3.1 Retrait du dossier d'appel à sous projets

Le dossier d'appel à projets peut être téléchargé sur Web du Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage (MAGEL), de l'APIP, de la chambre d'agriculture, la chambre des mines, chambre de commerce. Le dossier d'appel à projets peut être retiré également auprès des antennes régionales de l'APIP et des directions préfectorales de l'agriculture et de l'élevage.

4.3.2 Dépôt du dossier de sous projets

Les propositions de sous-projets seront déposées en deux étapes à savoir : (i) une étape de la note conceptuelle pour vérifier l'éligibilité de la proposition de projet, (ii) et une étape de la demande complète au cours de laquelle l'UCEP invitera les soumissionnaires des propositions éligibles à préparer et à soumettre des plans d'affaires complets conformément aux critères énoncés.

Les propositions de sous projets doivent être soumises sous pli fermé contenant une copie numérique sur clé USB déposée auprès de l'Unité de coordination et d'exécution du PDACG, sis au Quartier Cameroun, Immeuble Feela, 5^e étage, commune de **Dixinn Conakry au plus tard le 09 Juin 2023 à 15h00 mn, contre remise d'une attestation de dépôt.**

NB : Pour améliorer la sécurité et l'authenticité des informations transmises sous support numérique, les fichiers doivent être soumis en format PDF.

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter l'Unité de Coordination et d'Exécution du Projet : téléphone : **(+224) 622 04 18 17** tous les jours ouvrables de **09 heures à 16 heures**.
Email : infopdacgap@gmail.com,

4.4 Evaluation et Sélection des sous-projets

4.4.1 Sélection initiale des propositions de sous-projets

La sélection initiale des propositions de sous-projets sera faite par un comité de sélection des sous-projets.

- *Examen préalable des propositions de sous-projet :*

A la fin du délai de dépôt des propositions, le comité procédera au filtrage des propositions de sous-projets par le biais d'une grille, en vue de vérifier leur éligibilité sur la base des critères définis. Cependant, le comité procédera à l'analyse de la conformité et de la recevabilité des différents dossiers en vérifiant que les projets soumis à financement satisfont aux différents critères de présélection.

□ *Sélection des propositions :*

A la suite de l'examen préalable des propositions, le comité de sélection des sous-projets se réunit en vue de statuer sur l'éligibilité des propositions de sous-projets au financement du guichet concerné, et prendre les décisions sur les dossiers sélectionnés pour la poursuite du processus.

□ *Notification des résultats.*

Les promoteurs dont les propositions de sous-projets ont été sélectionnées seront invités à préparer et à soumettre des plans d'affaires. Les promoteurs dont les propositions de sous-projets n'ont pas été sélectionnés peuvent soumettre des réclamations et plaintes à travers une lettre adressée à l'UCEP qui sera traitée à travers le Mécanisme de Gestion des Plaintes du PDACG.

4.4.2 Sélection définitive et approbation des sous-projets

La sélection définitive des dossiers de sous-projets par le comité de sélection sera précédée d'une visite du site du sous-projet. Cette visite permet d'une part de vérifier la conformité entre les informations fournies dans la proposition et les réalités du terrain et d'autre part de réaliser le screening environnemental et social.

Une fois les rapports de sélection approuvés, l'UCEP notifie aux soumissionnaires les résultats de la sélection définitive.

4.4.3 Critères de sélection des sous-projets

Pour être éligibles, les sous-projets et leurs promoteurs doivent satisfaire les conditions décrites ci-après.

Tableau 3 Critères d'éligibilité des sous projets par guichet

Guichets	Critère d'éligibilité
Guichet A. Grand investissement (au-dessus de 1 million de dollars US)	<ul style="list-style-type: none"> . Dossier transmis avant la date butoir . Utilisation de la fiche de présentation du projet dûment remplie . Site (Titre de propriété, bail, location, etc.) . Être des promoteurs dans l'une des chaînes d'approvisionnement ciblées par le projet depuis au moins 3 . Bénéficiaire réside ou la structure légalement constituée est installée dans la zone du projet ou connecté à un agrégateur installé dans la zone du projet . Enregistrement formel ou affiliation d'enregistrement structure légalement constituée d'au moins 3 ans ; (joindre agrément, autorisation d'exercice, RCCM, NIF, ...) . Pas d'aide publique antérieure pour des activités similaires, . Propriété nationale privée au moins 75% . Etats financiers certifiés sur un minimum des 3 derniers exercices ;
Guichet B. Moyen investissement (> 100 000 USD à 1 million USD)	<ul style="list-style-type: none"> . Dossier transmis avant la date butoir . Utilisation de la fiche de présentation du projet dûment remplie . Site (Titre de propriété, bail, location, etc.) . Être des promoteurs dans l'une des chaînes d'approvisionnement ciblées par le projet depuis au moins 3 années . Bénéficiaire réside ou la structure légalement constituée est installée dans la zone du projet ou connecté à un agrégateur installé dans la zone du projet

	<ul style="list-style-type: none"> Enregistrement formel ou affiliation d'enregistrement structure légalement constituée d'au moins 3 ans ; (joindre agrément, autorisation d'exercice, RCCM, NIF, ...) Pas d'aide publique antérieure pour des activités similaires, Propriété nationale privée au moins 75 % ; Etats financiers certifiés sur un minimum des 3 derniers exercices ;
Guichet C. Petit investissement (de 10 000 \$US à 100 000 \$US)	<ul style="list-style-type: none"> Dossier transmis avant la date butoir Utilisation de la fiche de présentation du projet dûment remplie Site (Titre de propriété, bail, location, etc.) Être des promoteurs dans l'une des chaînes d'approvisionnement ciblées par le projet depuis au moins 2 ans Bénéficiaire réside ou la structure légalement constituée est installée dans la zone du projet ou connecté à un agrégateur installé dans la zone du projet Structure légalement constituée et reconnue (joindre agrément, autorisation d'exercice, RCCM, NIF, ...) Âge de la structure légalement constituée : 2 ans et plus, sauf pour les structures en démarrage issues d'un incubateur ou d'un programme/projet de développement soutenu par le Gouvernement, le Groupe de la BM ou autre partenaire reconnu ; en cas d'association, l'antériorité des membres sera prise en compte. Propriété nationale privée : 75 % Pas d'aide publique antérieure pour des activités similaires,

Tableau 4 : Critères d'évaluation des sous projets

Guichets	Critères d'évaluation technique
Guichets A, B,C	<ul style="list-style-type: none"> La santé financière de l'entité (ratio d'autonomie financière, ratio d'endettement, ratio de liquidité) pour les guichets A et B La projection de la rentabilité financière du projet sur les 3 premières années (ratio de rentabilité financière, capacité d'autofinancement) pour les guichets A, B, C Le nombre d'emplois directs et indirects créés notamment pour les femmes et les jeunes créés, Le respect du plafond de financement ainsi que la répartition entre la subvention et la contribution du demandeur La disponibilité d'un compte bancaire applicable à tous les guichets Choix technologique novateur (solutions digitales, technologies résilientes face au climat, solaire., technologies genres sensibles...) Le sous-projet permet de lever un goulot d'étranglement de la chaîne d'approvisionnement Le sous-projet n'a pas d'effet négatif sur l'environnement et, le cas échéant, des mesures de mitigations ou de corrections sont prévues et mises en œuvre La présence d'un site de production adéquat, de ressources matérielles, financières et humaines nécessaires pour réaliser le sous projet Connaissance du créneau du marché visé et de ses exigences techniques et commerciales des clients potentiels

4.5 Procédures de contractualisation

Pour toute subvention approuvée et attribuée, une convention sera signée entre le Projet et le bénéficiaire de la subvention. La convention a pour objet de définir les modalités d'exécution et de financement de la proposition du bénéficiaire sélectionné.

4.6 Calendrier de l'appel à projets

#	Activités	Période /Date
1	Publication et Lancement de l'AP	15 Mai
2	Orientation des soumissionnaires potentiels	15 mai -05 juin
3	Date limite dossier note succincte	09 Juin
4	Evaluation notes succinctes	10 au 30 Juin
5	Elaboration dossiers complets	03 Juillet – 15 Aout
6	Evaluation dossiers complets	15 Aout – 05 Septembre
7	Approbation	05-20 Septembre
8	Signature des conventions	30 Septembre

4.7 Liste des documents à fournir

Toute proposition de sous-projet doit être accompagnée d'une demande de subvention (annexe 2 Modèle de requêtes de subvention), du canevas rempli de de la note succincte (annexe 4), et des documents administratifs (RCCM, NIF, agréments, requis selon les guichets.).

ANNEXE 1 : Grille de vérification de l'éligibilité et Grille d'évaluation

GRILLE DE VERIFICATION DE L'ELIGIBILITE

Critères d'éligibilité	Conformité	
	Oui	Non
Dossier transmis avant la date butoir		
Utilisation de la fiche de présentation du projet dûment remplie		
Site (Titre de propriété, bail, location, etc.)		
Être des promoteurs dans l'une des chaînes d'approvisionnement ciblées par le projet depuis au moins 3 années (Guichet A et B) et au moins 2 ans (Guichet C)		
Bénéficiaire réside ou la structure légalement constituée est installée dans la zone du projet ou connecté à un agrégateur installé dans la zone du projet		
Structure légalement constituée et reconnue (joindre agrément, autorisation d'exercice, RCCM, NIF, ...)		
Pas d'aide publique antérieure pour des activités similaires,		
Propriété nationale privée au moins 75 % ;		
Etats financiers certifiés sur un minimum des 3 derniers exercices ;		
Guichet C : Âge de la structure légalement constituée : 2 ans et plus, sauf pour les structures en démarrage issues d'un incubateur ou d'un programme/projet de développement soutenu par le Gouvernement, le Groupe de la BM ou autre partenaire reconnu ; en cas d'association, l'antériorité des membres sera prise en compte.		

GRILLE D'EVALUATION NOTES SUCCINCTES

GRILLE D'EVALUATION	Excellent	Très bien	Bien	Assez Bien	Passable
Pertinence	30				
Le contexte et la justification du projet montrent la nécessité de financer et de mettre en œuvre le sous projet	15				
Le sous projet répond à des besoins et contraintes des chaînes de valeur des filières prioritaires du PDACG et des zones ciblées	15				
Cohérence	30				
Les objectifs (global et spécifiques) sont en lien avec les priorités du PDCAG	5				
Les résultats attendus à la suite de la réalisation du sous projet permettent d'atteindre les objectifs spécifiques	5				
Les actions sont concrètes et peuvent être réalisées pour produire les résultats attendus	5				
Le budget est en lien direct avec les actions	5				
Le porteur possède l'expérience requise pour la mise en œuvre sous projet	5				
Les principales méthodologies et fonctions considérées permettent la mise en œuvre du sous projet	5				
Impact	30				
Les changements en matière de création d'emplois (directs, indirects), d'amélioration des revenus,	15				
Les changements en matière d'innovation technologique, agriculture intelligente	15				
Partenariat	10				
Les différents acteurs impliqués sont identifiés et leurs rôles sont clairement définis	5				
Les liens partenariats sont clairement définis	5				

GRILLE D'EVALUATION DEMANDES COMPLETES

GRILLE D'EVALUATION	Excellent	Très bien	Bien	Assez Bien	Passable
1. LA DEMANDE DU MARCHÉ	15				
Le sous-projet permet-il d'améliorer l'accessibilité au produit	2,5				
Le secteur d'activité présente-t-il des potentialités de croissance en termes de taille de marché	2,5				
Le promoteur a-t-il une connaissance du créneau du marché visé et de ses exigences techniques	5,0				
Le promoteur a-t-il une connaissance des exigences commerciales des clients potentiels	5,0				
2. L'AVANTAGE CONCURRENTIEL REEL OU POTENTIEL	10				
Les avantages concurrentiels pour l'accès à la matière première existent	5,0				
Les avantages concurrentiels pour l'accès au marché existent	5,0				
3. LA CAPACITE DES INVESTISSEURS (Expérience, Solidité financière, Niveau démontré de motivation à investir)	30				
Une relation d'affaires avec une banque ou une IMF existe	2,5				
Un site de production adéquat, des ressources matérielles, financières et humaines nécessaires pour réaliser le sous projet existent	2,5				
La santé financière de l'entité (ratio d'autonomie financière, ratio d'endettement, ratio de liquidité) pour les guichets A et B est établie	10,0				
La projection de la rentabilité financière du projet sur les 3 premières années (ratio de rentabilité financière, capacité d'autofinancement) pour les guichets A, B, C	10,0				
Le respect du plafond de financement ainsi que la répartition entre la subvention et la contribution du demandeur	5,0				
4. L'IMPACT POTENTIEL DU SOUS PROJET SUR LE DEVELOPPEMENT (Effet d'entraînement/Effet multiplicateur sur les petits exploitants locaux)	25				
Le sous projet a-t-il un impact direct sur les producteurs locaux en termes d'amélioration des revenus	12,5				
Le sous projet a-t-il un impact direct sur les producteurs locaux en termes de création d'emplois notamment pour les jeunes et les femmes.	12,5				
5. LA PROMOTION PAR LE SOUS PROJET DES PRATIQUES ET TECHNOLOGIES AGRICOLES, ENVIRONNEMENTALES ET AUTRES	20				
Le choix technologique est novateur (solutions digitales, technologies résilientes face au climat, solaire., technologies genres sensibles...)	10,0				
L'impact environnemental et social du sous projet est-il expliqué et des mesures d'atténuation adéquates sont-elles proposées	10,0				

PRENOM & NOM DE L'EVALUATEUR :

DATE ET SIGNATURE :

ANNEXE 2 : Modèle de requête de financement

Nom du requérant :
Date :
Adresse complète :

A:
Monsieur le Coordonnateur de l'UCEP
de

Objet : Requête de subvention

Monsieur,

Comme suite à votre avis d'appel à projets, nous.....(nom du requérant) avons identifié nos priorités. Dans le cadre de la mise en œuvre du Projet, nous vous soumettons un dossier de demande de financement du sous-projet (description *des activités*) que nous avons préparé et qui s'élève à..... (indiquer le montant total du sous-projet).

À titre de contributions, nous avons mobilisé(indiquer la somme ou la contrepartie en nature du requérant) pour l'exécution de ce sous-projet.

Nous sollicitons la somme de (indiquer la somme sollicitée) auprès du UCEP au titre de la subvention du Projet.

Ci-joint le tableau présentant le coût total du sous-projet et souhaitons vous assurer de notre entière disponibilité pour de plus amples informations.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à notre requête, veuillez accepter Monsieur le Coordonnateur de l'UCEP, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Signature

Prénoms et Nom (Bénéficiaire)

ANNEXE 3 : Modèle de déclaration du soumissionnaire

Je soussigné(e)agissant en qualité de
déclare ne pas être :

- directement ou indirectement lié au Gouvernement par (un contrat de travail, un contrat de fournitures de services, ne pas avoir de membre de famille proche dans le gouvernement...) ou politiquement exposé ;
- Impliqué ou engagé dans aucune des activités illicites, fraudes, corruption et toutes autres activités figurant sur la liste d'exclusion du Groupe de la Banque Mondiale ;
- promoteur d'activités de sous-projet sont conformes aux prescriptions de la Banque mondiale et aux exigences environnementale et sociale applicables en Guinée ;
- bénéficiaire de dons ou de financement d'autres projets et programmes identiques aux activités du sous-projet soumis.

En foi de quoi, je délivre la présente déclaration pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à ,

Le,

Signature